

## SÉANCE ORDINAIRE du 15 septembre 2017

L'An deux mille dix-sept, le quinze septembre à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Vieilles Maisons Sur Joudry s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie sous la Présidence de Monsieur Daniel LEROY, Maire.

Date de la convocation : 11 septembre 2017

Étaient présents : M. MOINEAU Bernard, M. POULET Michel, Mme GODEAU Maryse et M. VILNAT Jacques –Adjointes et Mme GREUIN Florence, M. MESNIL David, M. PARMENTIER Denis et M. BRAGUE Robert – Conseillers Municipaux

Absents excusés : M. FONTAINE Pascal, Mme CASTEL Claude, M. JAQUET Pascal Mme GAUTHIER Véronique,

Secrétaire : MOINEAU Bernard

Lecture et approbation du compte rendu de la séance du 30 juin 2017

**Demande subvention « Communes à faible population »** : sans objet ; le chiffre INSEE retenu pour l'année 2017 est à 653, alors que le seuil est à 650 habitants pour pouvoir prétendre à ce type de subvention par le Conseil Départemental.

### **Délib 2017-030-Convention mise à disposition personnel technique (commune-SIRIS)**

Un emploi d'adjoint technique à temps complet a été créé au 1<sup>er</sup> juillet 2017 ; l'agent recruté sur ce poste, moyennant remboursement, peut être mis à la disposition du SIRIS (Syndicat Scolaire « Coudroy - Vieilles-Maisons - Châtenoy). Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le projet de convention de mise à disposition individuelle à passer avec le Syndicat scolaire et autorise le Maire à signer ladite convention (*convention annexée à la présente délibération*).

**Indemnité personnel technique** : sans objet, l'IAT ne peut plus être mise en place dans la mesure où le décret relatif au RIFSEEP est paru en août ; la mise en place de cette nouvelle indemnité sera traitée avec le Centre de Gestion

### **Délib 2017-031-Convention mise à disposition personnel administratif (CC Fen G-commune)**

Le Conseil Municipal prend connaissance de la convention proposée par la Communauté de Communes du Canton de Lorris, convention relative à la mise à disposition de la commune de Vieilles-Maisons d'une assistante administrative à raison de 7h00 hebdomadaires.

Cette convention a pour objet la mise à disposition, auprès de l'employeur d'accueil, d'un salarié recruté par voie de mutation par l'employeur signataire, ainsi que l'organisation des relations entre l'employeur signataire et l'employeur d'accueil pendant la durée de la mise à disposition.

Le Conseil Municipal approuve la convention en question et autorise le Maire à la signer (*convention annexée à la présente délibération*).

### **Délib 2017-032-Délibération modificative budget principal n° 01**

Le Maire indique au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'ajuster certains éléments du budget primitif principal 2017 comme indiqué dans le tableau ci-dessous :

INVESTISSEMENT			
Dépenses		Dépenses	
020-dépenses imprévues	- 1000,00	2051 – achat logiciels	+1000,00
<b>Total</b>	<b>-1000,00</b>	<b>Total</b>	<b>+1000,00</b>

Après en avoir délibéré, le Conseil approuve la décision modificative budgétaire 2017-01 du budget principal visant à augmenter les crédits de l'article 2051-section d'investissement en raison de l'achat de logiciels de dématérialisation et traitement comptable.

### **Délib 2017-033-Adhésion nouvelles communes au syndicat de gestion de la fourrière animale**

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 5711-1 et L. 5211-18,  
Vu l'arrêté des préfets du Loiret et du Loir-et-Cher en date du 30 décembre 2016 portant création du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,

Vu les délibérations des conseils municipaux des communes de Montereau en date du 20 juin 2017 et de Saint-Germain-des-Prés en date du 22 juin 2017, demandant leur adhésion au syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,

Vu la délibération du comité syndical du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret en date du 4 juillet 2017 approuvant le principe de l'adhésion des communes de Montereau et de Saint-Germain-des-Prés au syndicat et l'extension du périmètre syndical qui devrait en être la conséquence,

Vu le courrier du président du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret en date du 07 août 2017 sollicitant l'avis du conseil municipal concernant ces demandes d'adhésion des communes de Montereau et de Saint-Germain-des-Prés,

Considérant qu'il revient aux organes délibérants des collectivités membres d'un établissement public de coopération intercommunale de donner leur avis sur les modifications de périmètres liées à l'adhésion de nouvelles collectivités, dans un délai de trois mois suivant la saisine correspondante, étant précisé que l'absence de position exprimée dans ce délai équivaut à un avis favorable,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- Emet un avis favorable à l'adhésion des communes de Montereau et de Saint-Germain-des-Prés au syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret,
- Accepte en conséquence les statuts du syndicat pour la gestion de la fourrière animale des communes et communautés du Loiret dans leur version modifiée telle qu'annexée à la présente délibération.

### **Délib 2017-034-Validation adhésion du Syndicat de la Fourrière Animale au Centre de Gestion du Loiret**

Par courrier du 28 août 2017, la présidente du Centre de Gestion du Loiret questionne les Communes membres du syndicat de gestion de la fourrière animale du Loiret, quant à l'adhésion du dit syndicat au Centre de Gestion : le Conseil Municipal ne voit pas d'opposition à cette adhésion.

### **Délib 2017-035-Adhésion agence « Loiret Numérique »**

Le Conseil Municipal,

- vu le CGCT, notamment ses articles L5214-27, L5721-2 et suivants,

- vu le projet de statuts de l'Agence Loiret numérique,

Et après en avoir délibéré, approuve le principe d'adhésion de la Commune de Communes (Canaux et Forêts en Gâtinais) à l'Agence Loiret Numérique prenant la forme d'un syndicat mixte ouvert.

### **Délib 2017-036-Règlement d'utilisation de la salle polyvalente**

Le Conseil Municipal, vu le Code Général des Collectivités Territoriales, approuve le règlement d'utilisation de la salle polyvalente dans sa nouvelle conception à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2017. (Règlement annexé à la présente délibération)

### **Délib 2017-037-Validation nouveaux tarifs locations salle polyvalente**

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'acte constitutif d'une régie de recettes en date du 30 juin 2008,

Vu la délibération n°2017- 036 en date du 15 septembre 2017 portant règlement d'utilisation de la salle polyvalente,

Considérant qu'il y a lieu de réviser les tarifs de location de la salle polyvalente réhabilitée en 2017,

Valide les nouveaux tarifs de location de la salle en question, de même que le montant de la caution, tarifs applicable au 1<sup>er</sup> octobre 2017, ainsi qu'indiqués dans le tableau ci-dessous

TARIFS LOCATIONS SALLE POLYVALENTE – HABITANTS DE VIEILLES-MAISONS					
	Salle			cuisine	
	2 journées	1 journée	½ journée (4h maxi)	2 jours	1 journée
SALLE COMPLETE	200	110	70	60	60
DEMI-SALLE	110	60	40	60	60
CAUTION	1000	1000	1000	xx	xx

TARIFS LOCATIONS SALLE POLYVALENTE – HABITANTS HORS COMMUNE					
	Salle			cuisine	
	2 journées	1 journée	½ journée (4h maxi)	2 jours	1 journée
SALLE COMPLETE	350	180	110	70	70
DEMI-SALLE	180	100	60	70	70
CAUTION	1000	1000	1000	xx	xx

### Délib 2017- 038-Avenants n° 01 et 02 marché travaux salle polyvalente

Considérant la délibération n°2016-37 du 26 août 2016 relative à l'attribution du marché de travaux pour l'extension réhabilitation de la salle polyvalente,

Le Maire indique au Conseil Municipal la nécessité de passer un avenant pour les lots suivants :

- lot 05 : menuiserie extérieure – ent. HEAU : pose d'un film opaque sur la fenêtre de sanitaires
- lot 07 : menuiserie intérieure – ent. BURETTE : aménagement bar et divers
- lot 09 : électricité-chauffage – ent. PERRET : installation électrique en tarif « jaune »
- lot 10 : faïence-carrelage – ent. SK CONSTRUCTION : suppression caniveaux et miroirs
- lot 11 : peinture – ent. LEROY SEB DECO : ajout revêtement acoustique sur panneaux coulissants et suppression peinture sur frissette extérieure

Dont les caractéristiques sont les suivantes :

Lot	Entreprise	Montant HT Base	Avenant n°	Avenant + ou - value	Variation	Nouveau montant HT
05	HEAU	18.770,00	01	+ 232,80	1,24%	19.002,80
07	BURETTE	45.275,00	01	+ 919,32	2,03%	46.194,32
07	BURETTE	45.275,00	02	+ 1.081,51	2,20%	47.212,83
09	PERRET	28.968,21	01	+ 3.963,55	13,68%	32.931,76
10	SK CONSTRUCTION	29.210,46	01	- 2.795,12	-9,57%	26.415,34
11	LEROY SEB DECO	12.359,05	01	+ 799,00	6,46%	13.158,05
11	LEROY SEB DECO	12.359,05	02	- 360,00	-2,74%	12.798,05
<b>TOTAL H.T.</b>		<b>192.216,17</b>				<b>197.713,15</b>
<b>TOTAL T.T.C. (T.V.A. à 20%)</b>		<b>230.659,40</b>				<b>237.255,78</b>

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré :

- approuve à l'unanimité les avenants 01 et 02 comme détaillés ci-dessus pour les lots n° 05, 07, 09, 10 et 11,
- autorise le Maire à signer les avenants en question et toutes pièces s'y rapportant,
- précise que les crédits nécessaires sont inscrits au budget 2017

### **Avancement travaux salle polyvalente –entretien – état des lieux**

Dalle extérieure : décision à prendre ultérieurement concernant les malfaçons

Le nombre d'heures de ménage nécessaire à l'entretien complet des salles et cuisine reste à définir de même que le matériel à utiliser.

Un tarif « ménage » pourra être mis en place ultérieurement.

Un état des lieux « entrant » et « sortant » est à prévoir pour les locations et pourrait être fait par l'agent technique.

Est envisagée l'acquisition de : vidéo projecteur (1340€ ttc) – podium démontable et grilles d'affichage (devis en attente)

**Mise aux normes éclairage public** : Réunion de la commission – travaux à programmer

**Collecte ordures ménagères** : M. POULET explique que le SICTOM doit passer un nouveau marché pour la collecte des ordures ménagères en février 2018 avec passage à une collecte tous les 15 jours ou maintien d'une collecte hebdomadaire : le Conseil est favorable à une collecte tous les 15 jours.

**Sécurisation cheminement élèves sur la RD 88** : le Conseil prend connaissance des 3 propositions du Conseil Départemental quant aux projets de sécurisation du déplacement des collégiens sur la RD 88. La solution n°1 préconise l'aménagement d'un chemin piétonnier sur la RD (24.000 € à la charge du Département) et dans la rue des Maquisards (8.000€ à la charge de la commune). Le Conseil est favorable à cette proposition et réponse sera faite en ce sens au Conseil Départemental.

**Rapport d'activités SPANC** (n'a pas à être validé par les conseils municipaux)

### **Divers**

Tourisme et Valorisation du Canal d'Orléans : plusieurs réunions avec l'ADRTL et différents partenaires ont eu lieu à ce sujet ; des réflexions portant spécialement sur l'Etang des Bois et de la Vallée sont programmées.

ADAPA : M. GODEAU évoque la situation financière « critique » de l'ADAPA et la position du Conseil Départemental en la matière. Selon la décision qui sera prise par le Conseil d'Administration de l'ADAPA, les bénéficiaires pourraient avoir à supporter une augmentation de 2 à 3€ de l'heure.

Comice agricole : les participants de Vieilles-Maisons seront invités à une soirée « retour » le 13 octobre

Prochain conseil municipal : 20 octobre

Séance levée à 23 h 00

Daniel LEROY Maire	FONTAINE Pascal	GAUTHIER Véronique
Bernard MOINEAU Adjoint	GREUIN Florence	BURGEVIN Valérie <i>Démission du 23/03/2017</i>
Michel POULET Adjoint	JAQUET Pascal	KOÇAKLI Sevil <i>Démission du 12/05/2017</i>
Maryse GODEAU Adjoint	CASTEL Claude	PARMENTIER Denis
Jacques VILNAT Adjoint	MESNIL David	BRAGUE Robert